

Le Gallichan

Mars 2014

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

207, chemin de la Rivière Ouest, C.P. 38, Gallichan, (Québec) J0Z 2B0

Tel. : (819) 787-6092 Fax : (819) 787 6015

Courriel : gallichan.mrcao.qc.ca Site Internet : www.gallichan.ao.ca

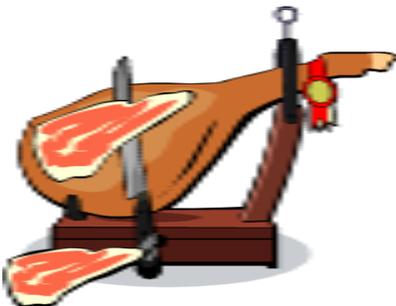
BINGO JAMBON



**Les membres de *La Fabrique* vous invitent
au Bingo Jambon qui aura lieu
le dimanche 13 avril 2014 à 19h30
au sous-sol de l'église.**

Venez nombreux!

**Cette activité est pour nous,
une source
importante de financement.**



LA MUNICIPALITÉ

Maire

Henri Bourque

Conseillers

Responsabilités

Siège #1 : Serge Marquis;

Lots-intra-municipaux

Siège #2 : Claude Bourque;

Comité d'urbanisme, Hygiène du milieu,
Gestion des déchets, Aqueduc

Siège #3 : Jean-François Perron ;

Commission des loisirs

Siège #4 : Poste à combler ;

Bibliothèque, CACI, Maison des jeunes
Comité d'embellissement

Siège #5 : Poste à combler ;

Voirie municipale

Siège #6 : Éric Fournier;

Corporation de développement
Club nautique

Directrice générale et secrétaire

Johanne Shink

Inspecteur municipal

Poste à combler

Site Internet: www.gallichan.ao.ca

Courriels: gallichan@mrcao.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Mardi 13h15 à 16h00

Mercredi 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00

Jeudi 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00

Vendredi 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00

CHUTE À COURRIER



Nous invitons les citoyens qui désirent déposer le courrier destiné à la municipalité, à utiliser la boîte aux lettres prévue à cette fin, placée à gauche de la porte arrière du Bureau municipal.

Le Conseil en bref ...

Lors de la séance du 11 mars 2014, celui-ci a...

- ⇒ accepté l'offre de la municipalité de Roquemaure d'entraide automatique entre les brigades de pompiers
- ⇒ autorisé de verser au Club Les Chevaliers D'Iberville, la subvention prévue au budget
- ⇒ autorisé la vente de deux terrains dans la zone urbaine
- ⇒ adopté le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux
- ⇒ autorisé l'achat d'une remorque fermée auprès du garage Lacroix de La Sarre
- ⇒ demandé de nouvelles soumissions en vu d'acquérir un nouveau camion municipal
- ⇒ défini le type de lettrage pour l'identification du futur camion et de la remorque
- ⇒ autorisé le maire et la directrice générale à procéder à l'embauche d'un inspecteur municipal
- ⇒ autorisé un appel d'offres pour l'enlèvement de la cheminée et la réparation de la toiture de la sacristie de l'église
- ⇒ autorisé le versement de la commandite pour le Bingo Jambon de la *Fabrique*
- ⇒ entériné le formulaire de désistement dans le dossier du lot 8p, rang 2, canton Palmarolle
- ⇒ défini les dates pour la cueillette des encombrants pour 2014
- ⇒ autorisé le maire à assister au colloque sur «*Les finances municipales : l'évaluation foncière et les taxes*» de la firme Wolters Kluwer, le 8 mai à Laval
- ⇒ autorisé la Corporation de développement de Gallichan à demander à l'entreprise responsable de la construction du pont, de pouvoir récupérer du bois lors de la démolition
- ⇒ voté pour élire les administrateurs de l'organisme « Solidarité Rurale »
- ⇒ autorisé Techni-Lab à précéder aux prélèvements nécessaires à l'analyse de l'eau du nouveau puits (test ESSIDES = **E**au **S**outerraine **S**ous **I**nfluence **D**es **E**aux **D**e **S**urface) requis pour obtenir les autorisations du MDDEFP (**M**inistère **D**éveloppement **D**urable **E**nvironnement **F**aune **P**arc)

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL - 1 AVRIL à 19h30

« J'ai toujours pris plaisir à rechercher la perfection dans tout ce que j'entreprends : que ce soit sur le circuit où un millième de seconde fait la différence ou dans les vignes où les années de travail transmettent au vin son caractère unique »

Jarno Trulli



Conférence

Avec M. Sylvain Ladouceur

Animateur, conférencier, formateur

C'est un rendez-vous le
8 avril 2014!

Semaine québécoise
de l'action bénévole

HEURES : De 13 h 30 à 16 h 30 ou
de 18 h 30 à 21 h 30

LIEU : Salle Richelieu, Motel Villa
Mon Repos, La Sarre

COÛTS

Gratuit (pour les gens d'Abitibi-Ouest)

INFORMATIONS ET
INSCRIPTION

Centre local de développement
d'Abitibi-Ouest: 819 333-2214,
demandez Julie.

NOMBRE DE PLACES LIMITÉES

PROFIL DE L'ANIMATEUR

Actuellement directeur général de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais, également formateur, chargé de cours au collégial, il a été également blogueur, chroniqueur et animateur radio. Tant à titre de bénévole qu'à titre de gestionnaire, il œuvre dans le milieu des organismes de bienfaisance depuis longtemps. Il a été directeur de la campagne annuelle et directeur du développement philanthropique chez Centraide Outaouais pendant 10 ans. Il a aussi agi à titre de conseiller au développement pour plusieurs organismes communautaires. Vous retrouverez de plus amples détails sur son site web.

Reconnaître le travail des bénévoles : soutenir leur engagement

Que ce soit par de petits ou de grands gestes, le bénévolat demeure l'une des actions les plus honorables qui soit et les bénévoles sont une ressource inestimable pour nombre d'organismes.

Cette conférence vise à faire découvrir les stratégies et les outils qui vous aideront à valoriser le travail des bénévoles en vue de les encourager à poursuivre leur engagement.

Au-delà du bénévolat, cette conférence positionne l'humain au centre même de nos interventions et nos relations comme facteur clé de notre réussite.

Sous-thèmes:

- Au-delà des tâches à accomplir, une expérience humaine avant tout.
- Le bénévolat, ça rapporte!
- Comment donner un sens au travail des bénévoles.
- La reconnaissance: un incontournable...mais qu'en est-il au juste?
- Comment bien planifier et orienter la gestion de nos bénévoles.



Emploi
Québec

www.sylvainladouceur.com



photo Isabelle L'Heureux

M. Gallichan Antoine Boissé-Gadoury (à gauche) a été nommé vainqueur du concours de Bitchage de village par le public présent.

Le FLS (*Festival des langues sales*) de La Sarre en a mis plein les yeux et les oreilles à ses spectateurs. Une 7^e édition remplie d'humour, de rires et d'improvisation.

L'heure au bitchage

Le fameux concours de Bitchage de village a bien su rendre hommage à sa renommée. «Nous avons eu de bons commentaires! Les gens ont aimé le spectacle», a souligné Mme Doré.

Cette année, des représentants des municipalités de Ville-Marie, Évain, Dubuisson, St-Marc et Gallichan se sont affrontés avec humour et fausse arrogance sur des sujets touchant l'économie, l'aspect social et l'environnement. Le tout suivi des fameuses «questions éclairs et un peu chiennes.»

M. Gallichan, Antoine Boissé-Gadoury, est sorti grand vainqueur de la soirée. «N'hésitez pas à immigrer à Gallichan, on est accueillant.» a-t-il conclu avec humour.

La soirée a également été agrémentée par la présence du porte-parole humoriste, Derrick Frenette, et habilement animée par le précédent gagnant, M. Sullivan Antoine Martel.

À la demande de nombreux citoyens, vous trouverez ci-dessous le règlement municipal sur les animaux.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

RÈGLEMENT #206 **RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX**

- ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la municipalité;
- ATTENDU QUE le Conseil désire de plus imposer aux propriétaires de chiens l'obligation de se procurer une licence et désire fixer un tarif pour l'obtention de cette licence dans le but d'assurer des revenus suffisants afin de financer les coûts de la présente réglementation;
- ATTENDU QUE le Conseil désire de plus décréter que certains animaux et certaines situations et faits constituent une nuisance et désire les prohiber;
- ATTENDU QUE le présent règlement annule et remplace le règlement #157;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 août 2010;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Goulet Gosselin, appuyé par monsieur Henri Bourque et résolu unanimement par les Conseillers (ères);

QUE, le Conseil ordonne et statue le règlement qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivants signifient :

- « Gardien » Est réputé gardien, le propriétaire de l'animal, la personne qui en a la garde ou l'accompagne.
- « Animal » Chiens ou autre animal de compagnie quand désigné spécifiquement.

- « Contrôleur » Outre les policiers du service de police, la ou les personnes physiques ou morales, sociétés ou organismes que le Conseil de la municipalité a, par résolution, chargé d'appliquer la totalité ou partie du présent règlement.
- « Chien guide » Un chien entraîné pour guider un handicapé visuel.
- « Parc » Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non où le public a accès à des fins de repos, de détente et pour toutes autres fins similaires.
- « Terrain de jeux » Un espace public de terrain principalement aménagé pour la pratique de sport et pour le loisir.

ARTICLE 3 La municipalité peut conclure des ententes avec toutes personnes ou tout organisme pour l'autoriser à percevoir le coût des licences d'animaux et à appliquer en tout ou en partie un règlement de la municipalité concernant des animaux.

ARTICLE 4 Le gardien d'un chien, dans les limites de la municipalité, doit obtenir une licence pour ce chien. Cet article s'applique depuis le 1 mai 1999.

ARTICLE 5 La licence est payable une fois et est valide jusqu'à la fin de la vie du chien ou la période de temps qu'il est sur notre territoire et tant que le chien a le même propriétaire. Cette licence est incessible et non remboursable.

ARTICLE 6 La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de vingt dollars (20.00\$) pour le chaque chien.

La licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.

La somme à payer pour l'obtention d'une licence est déterminée par le Conseil par résolution lors de l'élaboration de son budget annuel, et ce, pour chaque chien. Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable.

Dans les limites de la zone urbaine et des zones de villégiature, il n'est pas permis de posséder ou garder plus de deux (2) chiens ou maximum 3 animaux (chats, chiens, etc...).

Dans les autres zones, posséder plus de deux (2) chiens peut être autorisé, à condition d'obtenir un permis de chenil et de répondre aux exigences de la loi.

ARTICLE 7 Toute demande de licence doit indiquer les noms et prénoms, date de naissance, adresse et numéro de téléphone ou cellulaire de la personne qui fait

la demande, ainsi que la race et le sexe du chien, de même que toutes informations utiles pour établir l'identité du chien, incluant les traits particuliers, le cas échéant.

ARTICLE 8 Lorsque la demande est faite par un mineur, le père, la mère, le tuteur ou un répondant du mineur doit consentir à la demande au moyen d'un écrit produit avec celle-ci.

ARTICLE 9 La demande de licence doit être présentée sur la formule fournie par la municipalité ou le contrôleur, au bureau municipal.

ARTICLE 10 Contre paiement du prix, le contrôleur remet au gardien une licence indiquant l'année d'émission de la licence et le numéro d'enregistrement de ce chien.

ARTICLE 11 Le gardien doit s'assurer que le chien porte cette licence en tout temps.

ARTICLE 12 Le contrôleur tient un registre où sont inscrits les noms, prénoms, date de naissance, adresse et numéro d'immatriculation du chien pour lequel une licence a été émise, de même que tous les renseignements relatifs à ce chien.

ARTICLE 13 Advenant la perte ou la destruction de la licence, le propriétaire ou le gardien d'un chien à qui elle a été délivrée peut en obtenir une autre pour la somme de dix dollars (10.\$).

ARTICLE 14 Un chien qui ne porte pas la licence prévue au présent règlement peut être capturé par le contrôleur et gardé dans un enclos situé au 204, chemin de la Rivière Ouest.

ARTICLE 15 Constitue une nuisance et est prohibé un chien qui aboie ou qui hurle d'une manière à troubler la paix.

Est considéré comme une nuisance le fait, pour un animal (chien, chat, etc.) de :

- Aboier, miauler ou hurler de façon à troubler la paix;
- Déplacer ou fouiller dans les ordures ménagères;
- Causer des dommages à une pelouse, à une terrasse, à un jardin, à des fleurs ou à un jardin de fleurs, à un arbuste ou aux autres plantes.

Constitue une nuisance :

- Le fait pour un animal (chien, chat, etc.) de se trouver sur une place publique où un enseigne indique que la présence d'un animal est interdite. Cette disposition ne s'applique pas au chien guide;

- Le fait pour un gardien, de négliger de nettoyer de façon régulière les excréments sur sa propriété et de ne pas maintenir les lieux dans un état de salubrité adéquate;

- Le fait pour un gardien, de se trouver dans les places publiques avec un animal sans être capable de le maîtriser en tout temps;

Le fait pour un gardien, de laisser son animal seul sans la présence de gardien;

Le fait pour un gardien, de laisser son animal sans soins appropriés pour une période de plus de 24 heures;

Le refus d'un gardien de laisser l'autorité compétente inspecter tout lieu et immeuble afin de vérifier l'observation du présent règlement;

Le fait, pour un gardien d'un animal visé à l'article 7.13 et d'un chien de garde de ne pas munir le chien d'une muselière lorsqu'il se trouve à l'extérieur du terrain sur lequel est situé le bâtiment occupé par son gardien;

Le fait, pour un gardien, de se trouver dans une aire de jeu avec son animal. Cette disposition ne s'applique pas à un chien guide.

ARTICLE 16 Constitue une nuisance tout animal (chien, chat, etc.) qui trouble la paix ou qui erre sur un terrain public ou privé autre que celui de son gardien.

ARTICLE 17 Constitue une nuisance et est prohibée la garde d'un chien :

Qui a déjà mordu un animal ou un être humain;

De race Bull-terrier, Staffordshire Bull-terrier, American Bull-terrier ou American Staffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races mentionnées (communément appelée « Pit-Bull »).

ARTICLE 18 Tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

ARTICLE 19 Le gardien ou le propriétaire ne peut laisser un animal (chien ou autres) errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

ARTICLE 20 Lorsqu'un chien a mordu une personne, son gardien en avise le service de police le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures.

ARTICLE 21 Le Conseil autorise le contrôleur chargé de l'application du présent règlement à visiter et à examiner, entre 7h00 et 19h00, toute propriété mobilière et immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiment ou édifice, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

ARTICLE 22 Le Conseil autorise tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant, à délivrer des constats d'infraction pour toute contravention à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement et ainsi procéder à son application.

ARTICLE 23 Quiconque, contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 50.00 \$ pour une première infraction et de 120.00\$ en cas de récidive.

Si l'infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte et la pénalité prescrite pour cette infraction peut être imposée pour chaque jour où l'infraction se poursuit.

ARTICLE 24 Malgré les recours pénaux, la Municipalité peut exercer, lorsque le Conseil le juge pertinent, tous les recours nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 25 Lors du prononcé de la sentence, le tribunal compétent peut, outre condamner le contrevenant au paiement d'une amende, ordonner que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour faire cesser la dite nuisance et qu'à défaut d'exécution dans le délai prescrit que de telles dispositions soient prises par la Municipalité au frais du contrevenant.

ARTICLE 26 Le présent règlement abroge et annule toutes dispositions similaires contenues dans un autre règlement ou tout règlement portant sur le même objet.

ARTICLE 27 Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi, le jour de sa publication.

Émilien Larochelle

Johanne Shink

Maire

Dir. Gén. / Sec.-très.

Avis de motion donné le 3 août 2010

Adopté le 7 septembre 2010

Entrée en vigueur le 7 septembre 2010

Publié le 7 septembre 2010

**Tout manquement à ce règlement municipal
doit être signalé à la Sûreté du Québec,**

Au 819-333-2377.

Celle-ci émettra les constats d'infraction.



«Parce que la rue est festive et grande [...] Parce que ce Rendez-Vous est une rencontre [...] Pour que l'envie de bouger devienne contagieuse [...] Le 23 mars, célébrons notre engagement à vivre mieux! Le 23 mars, donnons-nous Rendez-vous sur la Principale!»

Saines habitudes de vie, tuques à pompon, lecture d'un manifeste, nouveautés sportives et culturelles, voilà les grandes lignes de la programmation de la 5^e édition du Rendez-Vous sur la Principale. L'événement se tiendra le **23 mars prochain, de 13h à 16h, en face de l'Hôtel de Ville de La Sarre.**

C'est en portant fièrement la tuque à pompon que le comité organisateur de la 5^e édition du Rendez-Vous sur la Principale propose à la population d'affirmer son engagement à mettre en pratique de saines habitudes de vie. Pour ce faire, les gens sont invités à porter une tuque à pompon et à signer le Manifeste du Rendez-Vous sur la Principale. En effet, «nous tenons à souligner les valeurs et les idées qui nous rallient tous autour d'un même objectif, celui de vivre mieux et en santé» a commenté Christian Milot, coordonnateur d'Action Santé Abitibi-Ouest. «Il s'agit d'une façon de passer à l'action et de s'engager concrètement. C'est également une façon de témoigner de notre appartenance à notre milieu» affirme Marie-Eve de la Chevrotière, agente de développement culturel.

La lecture du Manifeste du Rendez-Vous sur la Principale, ainsi que le dévoilement des gagnants de la catégorie Famille de Fort en famille, auront lieu à 14h30 sur la scène de la Zone Wixx. Le Manifeste sera lu par les membres de la très dynamique ligue d'improvisation de La Sarre, la SLI. Ces derniers feront également de l'improvisation de rue sur le site.

La population pourra également profiter d'une multitude d'activités, tant sportives que culturelles. En nouveauté, notons la *Zone des petits pompons* dédiée aux enfants de 0 à 5 ans. Mentionnons également un parcours extrême pour adolescents et adultes, le défi Tribal, la Zone Wixx, des stations de jeux libres et pour le bonheur des plus téméraires, l'Eurobungy Desjardins!

De plus, dans le cadre du volet culturel, les gens seront invités à laisser une trace de leur passage en accrochant un petit mot ou un dessin sur la *Corde à linge des témoignages*, oeuvre sculpturale signée par la Maison d'Arts Jeannine-Durocher. Il sera également possible de créer des tableaux de tissus avec la Société d'Histoire et du Patrimoine de La Sarre. Le CACIM, pour sa part, offrira la possibilité au public de tester toute une gamme d'effets sonores. En ce qui concerne l'École de Danse d'Abitibi-Ouest, parions que l'équipe de Nathalie Durocher saura de nouveau nous surprendre avec des performances dansées! À suivre sur place le jour de l'événement...

Le 23 mars prochain, c'est un Rendez-vous à ne pas manquer. Affiche ton pompon et viens jouer sur la Principale!

Comité organisateur (de gauche à droite) : Christian Milot (Action Santé Abitibi-Ouest), Chantal Langlois et Tomy Lapointe (C.S.S.S.A.B.), Louisa Gobeil (Commission scolaire du Lac-Abitibi), Lynda Thivierge (Maison de la Famille), Marie-Eve de la Chevrotière et Claude Bordeleau (Commission des Loisirs), Jenepher Poirier (CPE Les petits Chatons) et Mélanie Ouellet (Maison des Jeunes de La Sarre).





Mon Idée de GENIE!

2 000 \$ pour améliorer les habitudes de vie
des enfants d'Abitibi-Ouest

Tu es un parent, un enfant ou un intervenant œuvrant
directement auprès des enfants d'Abitibi-Ouest ?

Tu as une idée de génie pour améliorer la santé
des enfants de 0 à 17 ans ?

Participe au concours!

Critères de sélection et formulaire de participation :

Facebook d'Action santé Abitibi-Ouest
<https://www.facebook.com/actionsanteabitiouest>



Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Ouest
<http://www.cjeao.qc.ca>



Si tu as besoin d'aide pour mettre tes idées en place :
Mélissa Larouche au 819 333-1110
mlarouche@cjeao.qc.ca



LES PETITES ANNONCES

L'équipe d'animation du CLD d'Abitibi-Ouest débarque chez-vous!

Pour entamer 2014 du bon pied et en apprendre davantage sur les services et les avantages de communiquer avec une agente de développement rural du CLD, des membres de l'équipe se déplaceront dans les milieux afin de discuter avec vous. Membres du Conseil municipal, représentants du Comité des Loisirs, du Cercle de Fermières, du Club de l'Âge d'Or, de la Corporation de Développement ou de tout autre organisme actif sur votre territoire (association chasse & pêche, Maison des Jeunes, Comité-Famille, Fabrique, etc.) nous vous attendons en grand nombre! Nous vous présenterons toute l'aide et le soutien que nous pouvons vous offrir, nous répondrons à vos questions et surtout, nous tenterons de soulever les améliorations que nous pourrions apporter à nos services, par vos suggestions et commentaires, afin de mieux répondre à vos besoins et d'être plus efficaces.

Voici l'horaire des rencontres qui se dérouleront sur le territoire:

Mercredi, le 26 mars 2014 à 19h00
à la salle municipale

Secteur Sud: Duparquet, Gallichan, Palmarolle, Rapide-Danseur, Roquemaure, Ste-Germaine-Boulé

**Confirmation de présence auprès
d'une agente de développement local:**
(819) 333-2214

Au plaisir de vous rencontrer !

Message du **Comité** **du Journal**



Une copie PDF du journal

« **LE GALLICHAN** »

est disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse:

www.gallichan.ao.ca

sous l'onglet « *Journal* ».

À tous ceux qui le désirent, nous pourrions aussi transmettre une copie couleur en format PDF, si vous nous communiquez votre adresse courriel à l'adresse suivante:

legallichan@gmail.com

Merci de nous faire parvenir vos textes avant;

le jeudi, 6 mars 2014

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte le mercredi soir
de 19h00 à 20h00.

Les frais d'adhésion sont de :

- 2.00 \$ pour les enfants de 12 ans et moins
- 5.00 \$ pour les adultes

Le club Les Retraités de l'Île de Gallichan

Les membres peuvent maintenant renouveler leur adhésion au Club « Les Retraités de l'Île de Gallichan » pour l'année 2014 au coût de 11,00\$ en s'adressant à :

Clémence au # de téléphone 819-787-6910

*** * * * ***

Inscrivez à votre agenda ...

Le traditionnel repas Cabane à Sucre à Roquemaure

le jeudi, 20 mars.

Les cartes sont présentement en vente au coût de 10,00\$

Réservez maintenant auprès de Georgette

au # de téléphone; 819-787-6097

Venez-vous sucrer le bec !

Bienvenue à tous les membres !

Le club Les Retraités de l'Île de Gallichan





Chronique

PRÉVENTION INCENDIE

MRC d'Abitibi-Ouest (Mars 2014)

Les articles pour fumeurs!

L'utilisation des articles pour fumeurs (cigarettes, cigares, pipes, allumettes, briquets, etc.) par une personne fatiguée, sous l'influence d'alcool ou de médicaments, est la cause la plus commune des incendies mortels. La négligence des fumeurs et des fumeuses est encore trop souvent la cause d'incendie. Alors, si vous fumez ou habitez avec un fumeur, voici quelques conseils de prévention :

PENDANT QUE LE FUMEUR DORT ... LE FEU COURT!

- Ne fumez jamais au lit! Soyez toutefois vigilant si une personne, par sa condition physique (ex. malade, handicapée, etc.) fume au lit;
- Ne fumez jamais si vous avez pris de l'alcool, des médicaments ou de la drogue. Vous risquez de vous endormir et mettre le feu!
- Gardez les allumettes et les briquets hors de la vue et de la portée des enfants;
- Ne fumez jamais en présence de produits inflammables ou solvants, par exemple, dans les endroits suivants : atelier, garage, remise, cabanon, etc.;
- Assurez-vous qu'aucun mégot n'a été oublié sur les meubles, sofas ou coussins après le départ de vos amis fumeurs;
- Ne déposez jamais un cendrier sur une surface instable, comme le bras d'un fauteuil;
- Utilisez des cendriers sécuritaires, stables, assez grands et disposés dans toutes les pièces de la maison où les gens peuvent fumer. Une cigarette ne devrait jamais basculer en dehors du cendrier. Les cendriers qui contiennent du sable sont les plus sécuritaires;
- Ne laissez jamais une cigarette brûler dans un cendrier sans surveillance;
- Ne videz jamais le contenu d'un cendrier directement dans une poubelle. Assurez-vous que les allumettes et les mégots sont bien éteints avant de vider les cendriers. Aspergez-les avec de l'eau au préalable;
- Gardez vos lieux propres;
- Exercez-vous, adulte et enfant, à évacuer.

SAVIEZ-VOUS QUE :

- Vous avez moins de 3 minutes pour évacuer un bâtiment en feu ;
- Les incendies mortels surviennent surtout la nuit.

Ne fumez jamais au lit !

AVERTISSEURS DE FUMÉE : UN GARDIEN RASSURANT!

- Installez un avertisseur de fumée dans chaque chambre à coucher et, au moins un autre, sur chaque étage de votre résidence;
- Pour les personnes malentendantes ou sourdes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit;
- Vérifiez leur bon fonctionnement une fois par mois. Si ceux-ci sont défectueux ou âgés de plus de 10 ans, remplacez-les;
- Profitez du changement d'heure le 9 mars prochain pour vérifier vos avertisseurs de fumée et, au besoin, remplacez la pile. N'installez jamais de pile rechargeable.

SOURCES :

- * Ministère de la Sécurité publique, [site Internet](#) section *Sécurité incendie*
- * Prévention des incendies du Canada, [site Internet](#) section *Feuillets de renseignements*

Cette chronique est également disponible sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest ([mrc.ao.ca](#)) sous l'onglet « Accueil », section *Sécurité incendie*.

Fumez ... en toute sécurité!



As-tu la permission ?

Comme à chaque année, quelques conducteurs de VHR (véhicule hors route) négligent de demeurer dans les sentiers aménagés et mettent en danger des droits de passage. De plus, si un conducteur de VHR (motoneige, quad) veut circuler sur des terres privées, il doit au préalable avoir l'autorisation; sinon il déroge à l'article de loi des VHR 55.1

55.1 Le conducteur d'un véhicule hors route qui circule sur une terre du domaine privé sans l'autorisation du propriétaire et du locataire commet une infraction et est passible d'une amende de 400\$ à 800\$.

Et il est interdit en tout temps au conducteur de quad de circuler dans les sentiers de motoneige, même si les sentiers de motoneiges sont fermés ou que ce soit le printemps, l'été ou l'automne. Le droit de passage est cédé à votre club de motoneige et ce geste est grandement honoré par les motoneigistes. La FCMQ a mis en place un programme d'appréciation des propriétaires fonciers qui les rend éligibles à des tirages mensuels pendant la saison de motoneige.



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-LAURENT DE GALLICHAN

➤ Horaire des offices:

- Messe - Samedi 15 mars 2014 à 19h00
Deuxième dimanche du Carême
1- Pour le repos de l'âme de M. René Lirette par la famille de M. et Mme Alphonse Daigle
2. Pour le repos de l'âme de Mario et Yvan Gosselin*
- Célébration Samedi 22 mars 2014 à 19h00
Troisième dimanche du Carême
- Messe - Samedi 29 mars 2014 à 19h00
Quatrième dimanche du Carême
1- Pour le repos de l'âme de Mme Aurore Desalliers-Gagnon *
2- Pour le repos de l'âme de Mme Cécile Ouellet-Bélanger et M. Émile Bélanger*
- Messe - Samedi 05 avril 2014 à 19h00
1- Pour le repos de l'âme de M. Marcel Côté par son épouse, Mme Gertrude Bélanger-Côté.
2- Pour le repos de l'âme Mme Irène Prince-Vallières *
- Messe - Mercredi 09 avril 2014 à 11h00
- Messe - Samedi 12 avril 2014 à 19h00
Dimanche des rameaux

* Collecte des funérailles

➤ Formation sur la Loi des Fabrique

Samedi 15 mars 2014 de 9h00 à 15h00 à la salle des Chevaliers de Colomb de La Sarre

À l'intention des Présidents d'assemblée et des Conseils de Fabrique

➤ Ressourcement avec Nicolas Tremblay

Samedi 22 mars 2014 à 9h00 à la salle des Chevaliers de Colomb de la Sarre

À l'intention des équipes locales, des responsables de catéchèses, les catéchètes, les équipes de liturgie ... Suivi d'une messe à 16h00



➤ Préparation au mariage

Une session se tiendra les vendredi 28 mars, samedi 29 mars et dimanche 30 mars 2014, à La Sarre.

➤ Financement: Vente de billets

Des bénévoles de la paroisse vous offriront des billets pour un tirage qui aura lieu lors du Bingo du dimanche 13 avril 2014 à la Salle municipale (sous-sol de l'église)

➤ Tarifs diocésains (Depuis 01 déc. 2012)

Messe annoncées: 15\$

Messe non annoncées: 15\$

Funérailles: 200\$ + 50\$(chorale)

Célébration de la parole au Salon funéraire: 200\$

Funérailles collectives (membres de familles différentes) 200\$/ corps + 50\$(chorale)

Funérailles collectives (membres d'une même famille) 200\$ + 50\$(chorale)

Funérailles pour enfants en bas âge: 100\$ + 50\$(chorale)

Mariage – avec eucharistie: 200\$

Mariage - sans eucharistie: 200\$

Mariage double: 200\$/ couple

Baptême: Offrande pour la Fabrique

Certificat ou extrait de registre: 15\$

CERCLE DE FERMIERES DE GALLICHAN

Date de la prochaine réunion: **mardi le 8 avril 2014**,
au sous-sol de l'église de Gallichan
La réunion débute à **19h30**



Conférencière invitée : Les Serres de Gallichan
TOUTE LA POPULATION EST INVITÉE DÈS 20H00
Échange de boutures

Concours : morceaux Inter-Cercle
Recette : Diane Gingras
Concours du mois : Pain de ménage
Broderie au choix

Les dames non-fermières intéressées à venir assister à l'une de nos réunions, sont toujours les bienvenues.

Petit truc: Déposer un morceau de papier d'aluminium sous chaque pot de semis.
Le papier captera et réfléchira la lumière et les semis profiteront plus rapidement.

Référence : TRUCS ET ASTUCES EXPRESS

Ce livre est disponible auprès des personnes suivantes : Lise Larouche = 819-787-6173
Françoise Gingras = 819-787-6001

Pensée du mois :
« Être libre, ce n'est pas pouvoir faire ce que l'on veut, mais c'est vouloir ce que l'on peut ».

Recette ; **Pain aux bananes**

Ingrédients

1/4 tasse de beurre	1/2 tasse de sucre
2 bananes en purée	2 œufs
2 tasses de farine	2 c. à thé de poudre à pâte
1/2 c. à thé de bicarbonate de sodium	1/2 c. à thé de sel
1/2 tasse de lait	



Battre le beurre en crème. [Ajouter](#) le sucre et la purée de banane. [Bien mélanger](#). Incorporer les œufs un à un, en battant bien après chaque addition. Mélanger les ingrédients secs. Incorporer progressivement les ingrédients secs en alternant avec le lait.

Verser dans un [moule à pain](#) beurré et enfariné

Cuire [au four](#) préchauffé à 180 °C (350 °F) pendant environ 50 minutes ou jusqu'à ce qu'une lame enfoncée au centre de la pâte en ressorte sèche.

Lauraine Fluet

Comité communication

LES ANNIVERSAIRES

Mars :

fleur du mois ; jonquille

pierre du mois; aigue-marine

Jean-Noël Rivard: le 24

Pauline Carbonneau: le 26

Édith Coulombe : le 26

Roland Morin : le 31

Avril :

fleur du mois ; pois de senteur

pierre du mois; diamant

Pierre Durand : le 3

Yvette Boissonneault : le 5

Lise Morin : le 10

Nicolas Gagnon : le 10

Louis Naud : le 10

Club «Les Chevaliers D'Yberville de Gallichan»



Le samedi 15 mars 2014
Assemblée régulière à 20h15



Le samedi 29 mars
Fermeture de la saison pour la ligue de dards
Souper et soirée disco

Dimanche le 30 mars
Dernier souper

Date à retenir : le 13 septembre 2014

Méchoui

La direction



D'UN VIOL HORRIBLE, UN DIAMANT BUT INES- TIMABLE : L'HISTOIRE DE MONICA

Par Peter Baklinski
traduit par Campagne
Québec-Vie

WOODRURN, Indiana, le 8 novembre 2013
(LifeSiteNews.com)

La jeune femme de 17 ans avait été terrorisée, humiliée, écrasée par ce qui lui était arrivé. Elle avait été violée. Maintenant, pour aggraver les choses, elle était enceinte. Sa mère l'avait forcée à se rendre chez un avorteur clandestin pour résoudre « le problème ». Mais au dernier moment, Sandy avait décidé de ne pas aller jusqu'au bout de la procédure illégale. C'était en 1972.

Deux semaines plus tard, le père de Sandy mourrait subitement. Son univers s'était maintenant complètement écroulé sur elle. Tout ce qu'elle voulait, c'était retrouver sa vie. Et surtout, elle se demandait ce qui allait advenir d'elle et sa nouvelle petite vie qui commençait à remuer en elle...

Le mois dernier, Monica Kelsey, 40 ans, a vécu quelque chose de remarquable qui lui a confirmé qu'aucune vie, peu importe comment elle vient au monde, n'est une erreur : elle a trouvé un diamant dans un champ de terre labourée.

Monica a été abandonnée dans un hôpital par sa mère biologique violée, Sandy, deux heures après sa naissance et elle a rapidement été adoptée. Elle a grandi en ignorant complètement son origine tumultueuse. Il y a trois ans à peine qu'elle a pu prendre contact avec sa mère biologique et entendre pour la première fois le compte-rendu fidèle de sa vie.

« Quand j'ai trouvé ma mère biologique, elle m'a dit : C'est incroyable de voir comment une chose

si belle a pu sortir de quelque chose d'aussi horrible », a raconté Monica dans une entrevue à LifeSiteNews.com.

Quand Sandy est décédée subitement en mars dernier, Monica a rencontré à l'enterrement des membres de sa famille qui ne connaissaient même pas son existence. « J'ai prié pour entrer en relation avec ma famille biologique », a confié Monica. « Quand je l'ai finalement trouvée, personne ne me connaissait. J'étais littéralement le secret de famille. »

Le mois dernier, pour explorer ses racines, Monica a décidé de faire le voyage de l'Indiana où elle réside, jusqu'en Arkansas, le lieu de sa naissance. Elle voulait ressentir elle-même les images et les sons qui ont été une partie de la vie de sa mère biologique.

Durant son séjour, Monica et quelques-uns de ses parents nouvellement découverts ont décidé de tenter leur chance à la chasse au trésor au Parc du cratère de diamants (Crater of Diamonds State Park) en Arkansas, le seul site de production de diamants au monde où le public peut trouver de vrais diamants et les garder.

Les géologues pensent qu'un volcan a amené les diamants à la surface il y a environ 100 millions d'années. Les diamants se forment très profondément dans la terre à des températures et pressions extrêmement élevées. Moins d'un pour cent des 150 000 visiteurs du parc chaque année trouvent un diamant.

Après avoir fureté pendant deux heures sur les 37 hectares de terre volcanique érodée et labourée du parc, le groupe, vêtements mouillés et chaussures sales, a décidé qu'il était temps de s'arrêter. Mais comme Monica allait chercher son seau et s'appêtait à rejoindre sa famille nouvellement retrouvée,

elle a remarqué sur le terrain quelque chose qui brillait au soleil. En se baissant pour le ramasser, elle a immédiatement reconnu ce qu'elle avait trouvé: un diamant jaune.

«La manière dont j'ai trouvé ce diamant qui étincelait dans un champs de terre est stupéfiante», dit-elle. Le personnel du parc a confirmé la découverte. Le diamant, le 400^e trouvé cette année, pesait un peu plus d'un demi carat (56 points).

Pour Monica, la découverte du diamant était remplie d'une signification plus profonde. Elle a soudainement pris conscience qu'elle, conçue dans un acte horrible de viol, était vraiment « le diamant à l'état brut » de sa mère biologique. « Le fait de trouver ce diamant est comme une sorte de signe que ma vie (en dépit de ses débuts difficiles) brille toujours, que l'étincelle est toujours là », dit-elle. « Dieu a pris la profonde douleur de ma mère biologique et l'a transformée en le plus précieux des bijoux. » « Je rends grâce à Dieu de ce que ma mère biologique a été assez forte pour sortir de la clinique d'avortement », dit-elle.

Monica, une infirmière et femme pompier qui est mariée et mère de trois enfants, prend publiquement la défense des enfants conçus dans le viol maintenant qu'elle connaît son origine.

Elle dit qu'elle avait eu l'habitude d'être contre l'avortement, « sauf dans les cas de viol ». Maintenant, elle dit à qui veut l'entendre que « la façon dont j'ai été conçue ne rend pas ma vie différente de votre vie ».

Monica dit doucement aux gens que « l'avortement n'a jamais réparé un viol, il ne l'a jamais fait et ne le fera jamais ».

L'avortement ajoute un traumatisme supplémentaire à celui du viol et rend aussi l'enfant victime, mais, malheureusement, par les mains de sa propre mère », dit-elle. Monica croit que les femmes qui deviennent enceintes à la suite d'un viol devraient penser à la nouvelle vie qui

se développe en elles comme de leur propre « diamant brut ». « Il y a dans cette grossesse un diamant qui brillera plus tard, il suffit de la laisser grandir », dit-elle. « Les filles d'aujourd'hui n'ont pas assez confiance dans leur possibilité d'être fortes. »

Monica envisage de faire un collier avec son diamant, en le laissant non taillé. Elle le portera en mémoire du sacrifice de sa mère biologique qui lui a donné les plus grands cadeaux qui soient, la vie et sa famille adoptive. « Elle est mon héroïne, elle l'est vraiment. »

Monica dit qu'elle n'a que de la gratitude pour les choix que sa mère violée a faits. »

« La vie est sacrée. La vie est précieuse. La vie est un cadeau. Merci, Seigneur, pour ma mère biologique. »

Petits et grands, c'est à vous que je m'adresse !

Place à la créativité !

Vous aimez vous amuser avec les mots !

Saisissez votre chance et proposez-nous vos petits "diamants littéraires". Nous les partagerons pour le plaisir de notre lectorat du journal LE GALLICHAN.

En guise d'élan, en voici un.

"Hourra, nous avons remisé janvier dans le panier des foulards, des mitaines et des chaussons de laine. Février nous a captivé dans son carnaval de rayons de soleil. MARS fait la fête et célèbre notre héritage culturel et linguistique ... et vive le printemps."

Cécile





D'ABITIBI-OUEST

Chronique verte de la MRC d'Abitibi-Ouest



Chronique mensuelle publiée sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest :

Volume 5, numéro 3
Mars 2014

Centre de
valorisation des
matières résiduelles
(CVMR)
et écocentre

15, boulevard
Industriel, La Sarre
(819) 333-2807

Heures d'ouverture :
Lundi au samedi
8 h à 16 h



MRC d'Abitibi-Ouest

6, 8^e Avenue Est
La Sarre (Québec)
J9Z 1N6
Tél : (819) 339-5671
Fax : (819) 339-5400
mrcao@mrcao.qc.ca

Le plastique recyclable démystifié

QUELS PLASTIQUES RECYCLER?

Le recyclage est habituellement facile... mais on comprend parfois moins bien celui du vaste monde du plastique. Lequel va au bac **bleu**? Lequel va au bac **vert**? Voici une chronique qui vous permettra de vous y retrouver pour devenir maître du recyclage du plastique.

Signalisation



D'abord, fiez-vous au chiffre apparaissant dans le ruban de Möbius. Les chiffres de 1 à 5 et 7 indiquent les matières acceptées dans le bac **bleu**. Par contre, celles portant le numéro 6 ne sont pas recyclées et doivent être déposées dans le bac **vert**.

Quels sacs?

Les sacs en plastique sont recyclables, pour la plupart, mais ils ne le sont pas tous. En effet, les sacs recyclables sont habituellement ceux d'épicerie, de magasinage, de pain, de lait, etc. Pour savoir, tentez de déchirer le sac. Si le sac s'étire, il va au bac **bleu**. S'il est plus raide, comme les sacs de légumes congelés, de riz ou de céréales, et qu'il ne s'étire pas, il faut le jeter au bac **vert**.



Entassez tous vos sacs dans un seul, en faisant ainsi un «sac de sacs» auquel vous ferez un nœud lorsqu'il sera plein. Cela facilitera la manutention au centre de tri et contribuera à éviter le bris d'équipements.

Petits trucs

Bien que certains sacs en plastique soient recyclables, la meilleure solution est d'**éviter d'en consommer**.

- ✓ Utilisez des sacs réutilisables pour l'épicerie et pour tous vos autres achats.
- ✓ Pour vos repas et collations, utilisez des contenants réutilisables. Et si vous tenez aux sacs refermables, lavez-les et réutilisez-les.
- ✓ Enfin, pour remplacer la pellicule plastique moulante non recyclable, couvrez votre plat de lasagnes ou n'importe quel contenant sans couvercle d'un bonnet de douche que vous pourrez laver et réutiliser.

Et n'oubliez pas, le meilleur déchet est
toujours celui qui n'a pas été produit!



Des questions ? Écrivez-nous : bottinvert@mrcao.qc.ca

Lancement d'un mouvement en faveur de la promotion de la vie!

Rouyn-Noranda, le 14 février 2014 – Plus de 275 personnes sont rassemblées pour la Journée éducative régionale en prévention du suicide, aujourd'hui, à Rouyn-Noranda. En nouveauté cette année, les participants sont invités à donner le coup d'envoi à un mouvement régional en faveur de la promotion de la vie.

En effet, toutes les personnes présentes sont invitées à poser un geste simple, tout à fait dans l'esprit du 14 février : écrire quelques mots à un proche qui leur est cher en complétant la phrase suivante : Ta vie est importante pour moi parce que... Le message peut être adressé à un conjoint, un ami, un collègue ou tout autre proche. L'important, c'est qu'il soit porteur d'espoir et positif. Tous les messages seront ensuite épinglés un à la suite de l'autre, pour symboliser le filet social à bâtir et le rôle que chacun peut jouer dans la prévention du suicide.



« Le suicide est un phénomène complexe qu'on a tendance à ramener à l'individu. Les chiffres témoignent pourtant qu'il s'agit bien d'un fait social », indique François Vézina, organisateur communautaire au Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda et porte-parole du comité organisateur de la Journée éducative. « Construire une société plus solidaire, inclusive et soucieuse des gens vulnérables est un moyen d'agir pour prévenir le suicide. Il faut multiplier les liens entre les individus, les occasions de se connaître et de s'entraider », complète-t-il.

C'est l'épingle promotionnelle portant le slogan *T'es important-e pour moi* de l'Association québécoise de prévention du suicide qui a inspiré l'idée au comité organisateur. « On cherchait une façon simple d'inviter la population à prendre position et à jouer un rôle actif dans la prévention du suicide. Tout le monde fait partie de la solution et doit se mettre en action », explique M. Vézina.

En collaboration avec les centres de prévention du suicide

Les personnes présentes à la Journée éducative régionale sont les premières à participer, mais la volonté du comité est que le mouvement se poursuive tout au long de l'année, aux quatre coins de la région. Pour ce faire, les sept centres de prévention du suicide de l'Abitibi-Témiscamingue vont interpeller, à leur façon, les citoyens de leur territoire. « Parmi les actions envisagées, on souhaite contacter les différents conseils municipaux pour les inviter à prendre part au mouvement. Écrire pourquoi la vie d'un de nos proches est importante à nos yeux, c'est un geste simple, mais porteur de sens. Le suicide, c'est l'affaire de tous. Cette mobilisation va contribuer aux efforts de prévention », soutient la directrice générale du Centre de prévention du suicide d'Amos et porte-parole du Regroupement des centres de prévention du suicide de l'Abitibi-Témiscamingue, Mme Sylvie Boucher. En référence au slogan *T'es important-e pour moi*, Mme Boucher souligne également la place inestimable que chaque personne occupe dans son entourage et dans la société. Elle rappelle que le suicide ne doit plus être considéré comme une réponse à la souffrance et que ce changement de mentalité face au suicide passe par l'inclusion sociale.

Source : Marie-Eve Therrien
Direction des activités stratégiques
819 764-3264, poste 49201

Des nouvelles de votre caisse

La carte prépayée Visa Desjardins

Accessible, pratique et sécuritaire

La carte prépayée Visa Desjardins est une façon pratique d'accéder à votre argent et de le gérer partout et quand vous le voulez. Elle vous donne toute la flexibilité d'une carte de crédit. Seule différence : vous devez y déposer votre argent avant de l'utiliser.

Cette carte comprend :

- La possibilité de recharger votre carte selon votre budget
- La protection Responsabilité zéro contre l'utilisation non autorisée de votre carte
- Un niveau de sécurité accru grâce à la technologie de la puce
- La nouvelle technologie payWave sans contact
- La possibilité d'être personnalisée au nom du détenteur
- Le service « vérifié par Visa » pour les achats par Internet

Autres avantages

- Aucun solde minimum requis
- Montant maximal pouvant être versé au compte de votre carte prépayée : 5 000 \$
- Aucun montant minimum de recharge
- Possibilité d'ajouter des cartes et des comptes additionnels

Autres caractéristiques

- Pour effectuer des achats partout où la carte Visa est acceptée
- Possibilité d'effectuer des retraits aux guichets automatiques ¹
- Frais annuels de 6,95 \$
- Aucuns frais d'utilisation ^{1, 2, 3}
- Aucune enquête de crédit requise ⁴
- Responsabilité zéro en cas d'opérations frauduleuses

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.desjardins.com,

- Onglet « Services aux particuliers »
- Prêts, marges et cartes de crédit
- Carte prépayée

1. Des frais de conversion de devises sur les montants enregistrés au compte dans une autre devise et convertis en dollars canadiens sont exigibles

2. Des frais peuvent cependant être exigés par l'institution financière à qui s'adresse le détenteur pour alimenter le compte de carte prépayée ou auprès de qui le compte est détenu

3. Des frais pourraient être exigés selon les guichets bancaires utilisés

4. Il ne s'agit pas d'une carte de crédit. Les fonds utilisés proviennent de vos propres fonds et aucune vérification de votre solvabilité n'est effectuée.

Assemblée générale annuelle

Nous voici arrivés à notre 2^e assemblée générale annuelle et vous qui représentez l'essence fondamentale de notre coopérative, vous êtes cordialement invité à cette rencontre importante.

2000 \$ seront distribués en prix de présences.

Date : mardi 22 avril 2014 (Date à inscrire à votre agenda)

Heure : 19 h à la Salle Desjardins , 500 rue Principale à La Sarre

Au plaisir de vous compter parmi nous !

Desjardins est une coopérative financière qui appartient aux membres !